



Traitement des requêtes des tiers

Finalité(s) du Traitement : Répondre aux demandes des tiers et traiter les réclamations de la clientèle des établissements de crédit en application de la loi bancaire.

Catégorie des personnes concernées : Clients des établissements de crédit

Catégorie des données traitées : Eléments d'identification, CIN, situation économique et financière, adresses.

Durée de conservation : 10 ans

Destinataires : Etablissements de crédit et autorités judiciaires et administratives compétentes.

Services ou entité de Bank Al-Maghrib chargé(e) de la mise en œuvre Direction Supervision Bancaire, Avenue Hassan II, Casablanca.

Service ou entité chargé(e) du respect du droit d'accès et de rectification Département Règlementation et Agréments, Direction de la Supervision Bancaire, Bank Al-Maghrib, Avenue Hassan II, Casablanca.

Responsable du traitement Bank Al-Maghrib , 277, Avenue Mohammed V, Rabat.

Formalité légale Autorisation n° A-PO-22/2013 en date du 1^{er} avril 2013

Transfert des données vers l'étranger Non